

Département de la MAYENNE ----- ARRONDISSEMENT de MAYENNE SIVOM DE LA REGION DE LASSAY ----- Date de la convocation 03 mars 2026 -----	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 12 MARS 2026 <i>Le douze mars deux mil vingt-six dix-neuf heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville de LASSAY-LES-CHATEAUX, sous la présidence de M. COISNON, Président.</i> <i>Étaient présents : MM. COISNON, RAILLARD, LECOQ, SAINT-ELLIER, ALLAIN, PECATTE, MAUNOURY Mmes TERROITIN, GESLIN</i> <i>Étaient excusés : MM. RIGOUIN, DELAUNAY, PILLAERT, COULON</i>
Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 12, il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical, M. ALLAIN Constant, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

BUDGETS PRIMITIFS 2026- APPROBATION

N°2026/04

Vu le compte de gestion établi par le Receveur Municipal,

Vu le compte financier unique 2025,

Vu la décision du Comité Syndical d'affecter les excédents de fonctionnement 2025,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2026 au niveau du chapitre sans opération pour la section d'investissement et au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

APPROUVE les annexes insérées dans ces budgets définissant notamment le détail du chapitre 65 de ces budgets.

Les différents budgets sont équilibrés en dépenses et en recettes comme suit :


Budget général :

- Section investissement : 70 949.74 €
- Section de fonctionnement : 39 676.70 €

Budget voirie :

- Section investissement : 373 123.88 €
- Section de fonctionnement : 546 526.73 €

Vote : pour : 9 – contre : 0 – Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 19/03/2026 Reçu en préfecture le 19/03/2026 Publié le ID : 053-245300173-20260312-202604-DE	
--	---

Fait et délibéré le jour, mentionné ci-dessus.
 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
 le 16 mars 2026
 Le Président,

Jean-Paul COISNON

